

# Comment améliorer la santé des lacs ?

GILLES W. PILON

**Un premier organisme de bassin versant (OBV) sera mis sur pied dès le mois de septembre.**

Parmi les stratégies les plus prometteuses pour enrayer la prolifération des cyanobactéries, l'organisme de bassin versant figure en tête de liste. Ce concept de gestion de la qualité de l'eau, préconisé par le gouvernement du Québec, est basé sur deux grands principes.

Le premier reconnaît que l'eau de surface qui ruisselle vers un lac ne respecte pas les limites administratives des municipalités, d'où la notion de bassin versant. Ceci oblige à gérer la qualité des eaux d'un lac en traitant tous les éléments pertinents à l'intérieur de son bassin versant.

Le deuxième est d'ordre administratif, puisque sont rassemblés autour d'une même table tous ceux qui ont un impact sur l'utilisation

de l'eau. Ce sont les acteurs de l'eau. À Sainte-Anne-des-Lacs il s'agit de tous ceux qui résident, ont une place d'affaires ou interviennent directement dans le bassin versant, c'est-à-dire les citoyens, les marchands, les courtiers en immobilier, les entrepreneurs, les regroupements de citoyens, les clubs sociaux, les clubs de pêche et les municipalités.

Le bassin versant des lacs Saint-Amour et Marois regroupe environ 50% des résidences de la municipalité, le tiers de son territoire et un total de sept lacs. Depuis le début de l'été, le ministère de l'Environnement du Québec a rapporté la présence de cyanobactéries dans cinq de ces sept lacs.

**L'assemblée générale de fondation de la première OBV à Sainte-Anne-des-Lacs :** Un comité provisoire de dix membres a été formé dans le but de tenir une **assemblée générale de fondation de l'OBV le**

**samedi 8 septembre de 10h à 12h à l'église de Saint-Anne-des-Lacs.**

À cette occasion, un conférencier de renom, M. André Hade, PhD, qui a été professeur à l'UQAM durant de nombreuses années et qui est l'auteur du livre : *Nos lacs : les connaître pour mieux les protéger*, expliquera le bien-fondé des actions à entreprendre dans la lutte aux cyanobactéries.

De plus madame Anne Léger, directrice adjointe de CRE Laurentides, nous entretiendra sur le rôle et le fonctionnement de l'Organisme de Bassin Versant. Le principal objectif de cet OBV sera de concevoir et mettre en oeuvre un plan d'action, en concertation avec les acteurs de l'eau, afin de préserver et d'améliorer la santé des lacs de son bassin versant en suivant une approche de développement durable.

**GARAGE  
E. LAROCHE**

3036, BOUL. LABELLE  
PRÉVOST 224-5353

- remorquage
- mécanique générale
- entretien de système à injection
- atelier de silencieux